

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Nonidi 19 Prairial, an V.

(Mercredi 7 Juin 1797).

Retraite des armées autrichiennes du Haut et Bas-Rhin. — Demandes faites au ministère anglais par les matelots insurgés de Sheerness et du Nore. — Instabilité du citoyen Barthélemi. — Arrivée à Calais d'un parlementaire anglais, apportant des lettres de lord Grenville, qui demande un passe-port pour un agent chargé de faire de nouvelles propositions de paix de la part de la cour de Londres.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

S. U I S S E.

De Bâle, le 31 mai.

Il est très-certain que les armées autrichiennes du haut & du bas Rhin effectuent en ce moment leur retraite. Le quartier-général du général Werneck vient d'être transféré à Wurtzbourg; celui du général Kray, à Lohr sur le Mein. Il ne reste sur le Rhin que les garnisons de Mayence & d'Elrenbreistein, composées en plus grande partie de troupes d'empire, & quelques troupes légères pour occuper le cordon tiré le long de la Nidda & du Mein. Toute la cavalerie est déjà entrée en Franconie, pour y prendre les cantonnemens, une partie se rend même en Bohême. Les hôpitaux militaires & les dépôts établis jusqu'à présent dans la ville & les environs de Nuremberg, y ont été transférés également.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 2 juin.

L'insurrection des matelots de Sheerness & du Nore est devenue plus audacieuse & plus inquiétante que jamais. Ils font des demandes auxquelles le ministère n'a pas cru devoir acquiescer. Ils ont demandé, entre autres choses, que les lords commissaires de l'amirauté se rendissent à Sheerness, pour traiter avec eux; ce qui a été rejeté. Ils n'en sont devenus que plus mutins. Ils sont les maîtres de tous les vaisseaux qui sont à la rade, & ils y prennent tous les moyens, non-seulement d'éviter une surprise, mais même de se défendre si on vouloit employer la force contre eux. Cependant, toute communication leur étant fermée avec la terre, ils ne peuvent se procurer ni subsistances, ni rafraichissemens. Quelque confiance qu'on affecte de mettre dans le caractère des matelots anglais, & dans les protestations qu'ils ont faites d'être fidèles à leur patrie, on ne peut s'empêcher de craindre que, s'ils étoient poussés à bout, ils ne fussent entraînés à un parti funeste pour ce pays. Les dernières nouvelles annoncent qu'ils ont envoyé de Sheerness un bateau à terre avec pavillon parlementaire. On y a reçu quelques propositions de leur part, qui ont occa-

sionné hier un comité de ministres dont on ignore le résultat. Leurs délégués disent qu'ils sont le roi, les lords et les communes, & que si on ne leur envoie des provisions fraîches, ils arrêteront tous les vaisseaux marchands qui entrent dans la rivière. Deux de ces délégués avoient été chassés il y a quelque tems de Leeds, comme révolutionnaires forcés.

Le roi a fait remettre hier aux deux chambres du parlement un message par lequel, en exposant l'obstination des équipages dans leur esprit d'insubordination & de révolte, il invite le parlement à prendre de nouvelles mesures pour remédier à ce désordre.

Le prince & la princesse de Wirtemberg, qui devoient s'embarquer pour l'Allemagne, sont retenus par la révolte des équipages des vaisseaux du Nore.

Aujourd'hui les actions de la banque sont à 115 $\frac{1}{2}$, & les 3 pour cent consol. à 47 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$.

C'est par une erreur typographique que l'article de Londres, dans la feuille d'hier, est daté du 19 mai, au lieu du 30 qui devoit y être.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 15 prairial.

L'administration centrale du département de la Dyle avoit adressé une lettre au ministre des finances, dans laquelle elle se plaignoit que les grandes routes tombent partout en ruine, faute de réparation; de ce que les préposés à l'instruction publique ne recevoient point de traitement; de ce que les fonctionnaires publics n'étoient point payés; de ce que les rentiers & pensionnaires de l'état étoient réduits à la mendicité; de ce que les hôpitaux dénués de tout n'offroient plus de ressource à la misère & au malheur; enfin, de ce que l'établissement des enfans-trouvés étoit plus nuisible que profitable, les malheureuses victimes que l'on y envoyoit y périssant presque toutes faute de soins. Après ce tableau déchirant, l'administration demandoit des secours pour satisfaire aux besoins les plus pressans. La réponse que vient de lui faire le ministre est très-curieuse: il établit en fait que ce sont les administrations qui sont coupables de tous ces malheurs, en ne poursuivant pas avec assez de vigueur le recouvrement des impositions arriérées, & mettant

ainsi le trésor public hors d'état de venir au secours des parties qui en ont besoin. Examinons un peu, par un tableau général & approximatif de ce que la Belgique a payé d'extraordinaire depuis la conquête, si nous méritons ce reproche; le voici, plutôt diminué qu'augmenté: nous avons payé pour les contributions militaires 45 millions; pour les réquisitions de chevaux, bestiaux, vivres & marchandises de toutes especes soldées en assignats au pair, au moins la valeur de 400 millions; en bijoux, argenteries & effets précieux pris dans les monts-de-piété, & en argent enlevé de force dans les caisses de consignation, 60 millions; pour emprunt forcé, 80 millions; pour droits de patentes, 25 millions; en domaines nationaux, biens du clergé, effets, meubles & immeubles appartenant aux absens, & vendus jusqu'à ce jour, au moins 600 millions. Dans cet état ne sont point compris plus de 15 cents mille superbes arbres abattus dans nos forêts pour le compte de la république & la rentrée de toutes les contributions ordinaires, tant anciennes que modernes, toujours perçues avec beaucoup d'activité. D'après cet aperçu, un ministre des finances a certes mauvaise grace de venir nous dire que, si nous sommes ruinés, sans commerce, endettés & réduits aux plus cruelles extrémités, c'est notre faute, & que nous ne payons point assez: si ce n'étoit point un ministre qui écrivit sérieusement à une administration, on pourroit prendre un tel reproche pour une mauvaise plaisanterie.

F R A N C E.

De Paris, le 18 prairial.

Le citoyen Barthelemi est arrivé hier à 9 heures du soir. Il a désiré que son arrivée ne fût annoncée par aucune démonstration publique.

Le Rédacteur dit qu'il est faux que le directoire ait retiré le porte-feuille au ministre de la marine.

Quelques journaux annoncent la mort de l'électeur de Bavière: si ce fait est vrai, il pourra faciliter ou embarrasser les négociations de paix.

On écrit de Lyon, le 12 prairial, qu'il y a dix jours, non loin de la Roche-Cardon, à la montée de Babouat, le courrier de Paris fut couché en joue par plusieurs individus. Comme il pleuvoit, l'amorce ne prit pas, & la vitesse des chevaux sauva la malte.

Un parlementaire anglais est arrivé à Calais il y a quelques jours, apportant, dit-on, trois lettres du lord Grenville, secrétaire d'état aux affaires étrangères; l'une adressée à Carnot, l'autre à Barthelemi, la troisième au ministre des relations extérieures. Ce ministre demande un passe-port pour un agent de la cour britannique, chargé de faire de nouvelles propositions de paix. Nous n'avons aucune certitude de ces faits.

On annonce aussi dans quelques journaux que Pitt a définitivement quitté le ministère; les uns disent qu'il a donné sa démission, les autres que le roi la lui a demandée. Vraisemblablement les choses ne sont pas tout-à-fait aussi avancées. Nous avons déjà annoncé que tout se préparoit pour un changement de ministère. Les embarras de la banque; l'insubordination des matelots, les troubles croissans de l'Irlande, les préliminaires arrêtés par l'empereur sans la participation du cabinet britan-

nique; toutes ces causes, jointes aux charges publiques imposées par la guerre, ont fait sentir plus vivement à la nation le besoin de la paix, & ont donné au parti l'opposition un puissant avantage, dont il a su profiter. Ce n'est pas au parlement que ce parti a fait des progrès, car il y est resté dans la même minorité; mais il a gagné des partisans dans Londres & dans les comités. Les adresses contre le ministère se sont multipliées; & même-tems qu'il avoit besoin de plus de confiance pour s'assurer les moyens de continuer la guerre. Pitt a senti vraisemblablement que l'urgence nécessaire d'apaiser les troubles intérieurs & de rétablir l'ordre & la forme du gouvernement, commandoit impérieusement la paix & il aura senti en même-tems que ce n'étoit pas à lui à la faire, sur-tout après avoir proposé à la France une condition *sine quâ non*, qu'il ne pouvoit plus obtenir. D'ailleurs, il est rare en Angleterre que le ministre qui a entrepris la guerre soit celui qui y signe la paix; comme il est rare que le ministre qui fait la paix reste long-tems à la tête des affaires. Cela tient à l'esprit national, autant qu'à l'esprit qui dirige le ministère.

Si nous en croyons quelques informations particulières: Pitt a déclaré qu'il ne convenoit plus au service public qu'il restât à la tête des affaires; mais il attend, pour donner sa démission en forme, que le roi ait formé un nouveau ministère.

Un des plus grands embarras de cette nouvelle composition est, à ce que nous croyons, la place qu'y prend M. Fox. Étant à la tête de l'opposition, & ses talens n'étant pas contestés, il seroit dans l'ordre ordinaire qu'il renversant le précédent ministère, il fût à la tête d'un nouveau. Mais il a contre lui un grand obstacle; c'est l'opposition personnelle du roi, qui ne peut guère lui permettre de donner la conduite qu'il a tenue dans l'affaire de la robe à la vengeance, où il n'a pas tenu à Fox que l'autorité royale ne passât entre les mains du prince de Galles, son père. Le parti, d'une manière également contraire à la liberté constitutionnelle & à la dignité de la couronne. La conduite de M. Pitt, dans cette singulière circonstance, est ce qu'il est fait le plus d'honneur à son caractère.

Quelques personnes instruites prétendent que le roi d'Angleterre est déterminé à changer son ministère, mais ne veut pas donner à M. Fox la place qu'il demande. La conférence particulière qu'il a eue dernièrement avec le roi, avoit sans doute cet arrangement pour objet, & l'on peut présumer qu'il n'a pas vaincu la répugnance du monarque, si l'on peut tirer quelque induction d'une phrase de son dernier discours pour la réforme parlementaire. Voici comment il l'a terminée: *Je desire de voir les ministres actuels éloignés à jamais de la personne du roi, et de ses conseils, comme la mesure la plus efficace pour le maintien de la constitution; mais je n'ai aucun dessein d'entrer dans la nouvelle administration qui leur succédera.*

Quant à la nouvelle de la retraite de M. Pitt, elle est au moins prématurée; nous recevons en ce moment des nouvelles anglaises du 2 juin, où il n'y a rien qui annonce un changement; on y voit que ce ministre étoit la veille à la chambre des communes. Le parlementaire anglais, arrivé à Calais il y a au moins quatre jours, c'est-à-dire le 3 juin, n'a gueres pu apporter des nouvelles plus récentes.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Colon propriétaire de l'isle Guadeloupe, intéressé par

consequent à ce que toutes les colonies soient délivrées de leurs oppresseurs, je vois avec plaisir que le corps législatif, que tous les bons citoyens s'occupent de leurs malheurs & des moyens d'y porter remède. Mais pourquoi ne dit-on rien de la colonie, qui après Saint-Domingue est la plus belle possession de la république, de la Guadeloupe ? Moins maltraitée à la vérité que Saint-Domingue, elle n'en est pas moins livrée à un Victor Hugues qui s'en est emparé après les Anglais, c'est-à-dire, qui l'a fait prendre par les généraux & les troupes qu'il avoit avec lui; car craignant de compromettre sa personne & les pouvoirs que lui avoit confiés Robespierre, il resta à bord d'une frégate pendant l'attaque; & étant maître de cette colonie & débarrassé des ennemis, il signala son entrée par faire fusiller 325 Français qui avoient plutôt pris les armes pour défendre leur propre vie, que pour soutenir nos ennemis. Il a conservé cette île à la France, mais de quelle manière ? en faisant périr mille ou 1200 personnes, dont il a pris les terres après avoir spolié leurs maisons & leurs habitations. Il a mis la tranquillité dans l'île, en la terrifiant; il l'a rendue florissante, en assujettissant les negres au travail : mais comment y a-t-il réussi ? en les faisant fusiller par milliers. Toutes les manufactures sont sous le séquestre, tant des présens que des absens; & les propriétaires ne peuvent même jouir de leurs revenus, qui se portent à un magasin national. Cette colonie faisoit annuellement de 30 à 35 millions de revenu; que fait-elle de ces revenus, si elle est si florissante ? Des prises & des talens sont amenés par ses corsaires; où le produit va-t-il ? où va la tête de la conduite du gouvernement de la Guadeloupe, dont la tête de personne n'ose dénoncer la conduite, pas même les représentants de cette colonie, qui n'ignorent cependant pas ses vexations journalières, mais qui croient à ses rapports, de la nuit il annonce toujours, comme Sonthonax, que tout va bien, & que l'île est tranquille, paisible & florissante. Les propriétaires qui étoient restés sur leurs possessions, fuient aujourd'hui cette colonie, où il n'y a plus aucun pouvoir organisé, aucune loi en activité, où tout est soumis à la volonté du tyran, &c.

D. F. M., votre abonné.

DE LA MODÉRATION.

Le morceau suivant nous a été envoyé par une femme. C'est à ce sexe sans doute qu'il appartient de prêcher la modération, la fin des haines, & l'oubli des injures.

Jamais peut-être il ne fut plus nécessaire de rappeler les hommes, sur-tout les Français, à des principes d'indulgence, de douceur & de modération. On observe avec douleur que l'histoire ne se compose ordinairement que du triste récit des vengeances que tous les partis, alternativement vainqueurs & vaincus, exercent les uns contre les autres. Il est bien difficile sans doute que des hommes honnêtes & vertueux, qui ont eu si long-temps à gémir sous une oppression dont l'histoire n'offre aucun exemple, puissent se défendre de cette vive & profonde indignation qui semble être devenue un besoin de la nature même. Cependant il y auroit peut-être plus de grandeur, & seroit certainement plus utile dans les circonstances délicates où nous sommes, de commander à cette indignation pour ne plus se laisser emporter que modérément.

On se surprendroit beaucoup de confondre la modération avec la faiblesse. La modération est l'apanage des âmes fortes; ce sont les caractères faibles qui s'abandonnent aux fureurs de l'esprit de vengeance.

Ce n'est point en provoquant des vengeances qu'on peut rappeler la France au bonheur: il est tems de mettre un terme aux haines & aux dissensions intestines. Elles ont commencé par des dissensions opinions; & on paroissoit avoir un tel besoin de haine, que de simples nuances dans la théorie des opinions ont suffi pour allumer

des haines implacables. Les scélérats ont profité de ces divisions pour s'arroger la puissance & établir leur sanglante domination sur la ruine de tous les partis. Qu'une leçon si terrible & si récente ne soit pas du moins perdue pour notre instruction!

Un homme dont la postérité ne prononcera le nom qu'avec une religieuse vénération; un homme dont la vie entière fut consacrée à se rendre utile à l'humanité, & dont la mort glorieuse fut le noble prix des efforts qu'il tenta pour épargner à une grande nation la honte d'un grand crime, M. de Malesherbes, disoit: *Je n'ai pas assez de haine dans le cœur pour haïr tant de monde. Qui aura désormais le courage d'avouer qu'il a assez de haine dans le cœur pour haïr toujours!*

Hélas! est-il en France une seule classe de citoyens qui n'ait été frappée dans ses affections, dans ses intérêts, dans ses espérances? est-il une seule famille qui n'ait à pleurer la mort tragique d'un parent ou d'un ami? Que de plaies à guérir! que de malheurs à réparer! La France ressemble à ces villes, autrefois si florissantes, qu'un violent tremblement de terre a renversés. Nous sommes environnés de ruines sans doute il est naturel de les arrêter de nos larmes; mais il faut nous occuper à les relever; & ce n'est pas en entretenant des haines implacables & des ressentimens immortels qu'on peut se flatter de remédier à tant de maux.

C'est sur-tout aux ministres de la religion qu'il appartient de disposer les cœurs & les esprits à ces sentimens de douceur & d'indulgence, qui peuvent seuls amener un meilleur ordre de choses. C'est parce qu'ils ont éprouvé de grandes injustices, qu'ils seront plus accoutés, lorsqu'ils recommanderont l'oubli des injures, & qu'ils s'efforceront de désarmer les vengeances. Eh! quel poids important, les préceptes & les exemples que la religion leur offre, doit ajouter à leurs conseils & à leurs exhortations!

Ils n'ont plus à craindre qu'on empoisonne leurs intentions, qu'on détourné les motifs de leur zèle, leur conduite irréprochable a éclairé la conscience; l'opinion publique les a honorablement vengés, ils ne veulent pas d'autre vengeance.

On les a dépouillés de leurs biens, de leurs honneurs, de leur existence politique; leurs vertus seules & leurs lumières leur sont restées. Quel plus digne usage peuvent-ils en faire que de consacrer l'autorité de leur ministère à appeler, au nom du ciel, la paix sur la terre!

On leur rendroit un mauvais service, si on portoit dans la défense de leur cause, cette aigreur & cette amertume qui, en réveillant la haine de leurs ennemis, parle trop sincèrement le langage des passions humaines.

Peut-être a-t-on à reprocher à un de leurs plus éloquens défenseurs de n'avoir pas su assez se garantir de la vive indignation qu'avoit excitée dans son cœur le spectacle de tant de crimes.

Il eût été à désirer que dans un de ses derniers ouvrages, où il a déployé une éloquence si touchante & une logique si victorieuse, il eût pu obtenir assez d'empire sur lui-même pour modérer l'essor impétueux de son indignation. Il n'y a peut-être pas plus de vingt lignes à retrancher dans cet ouvrage, mais ces vingt lignes renferment des injures, & rien ne nuit plus à l'impression que doit produire un bon ouvrage, que les injures & les personnalités.

C'est sur-tout lorsqu'on défend une cause aussi sainte & aussi pure que la religion & ses ministres, qu'il faut soigneusement éviter d'employer des expressions violentes qu'ils désavoient toujours.

C'est lorsque, récemment abusé des écarts d'une philosophie profane, on paroit pénétré des vérités évangéliques, qu'on doit le plus s'attacher à donner à son langage ce caractère de douceur & d'indulgence dont l'évangile offre des modèles si touchans. Sans cet heureux accord de la doctrine avec la morale, des préceptes avec l'exemple, on offre aux détracteurs de la religion le spécieux prétexte de la représenter comme une théorie purement spéculative, qui n'a pas d'influence sur les caractères, qui ne corrige pas les défauts.

On a vu aussi avec peine, qu'il s'étoit élevé avec trop d'amertume contre cette classe d'hommes à qui il avoit été long-temps associé, & qui étoit connue en France, avant la révolution, sous le nom de *philosophes*. Il est surprenant qu'un esprit aussi juste & aussi éclairé ait renouvelé le système de ces classifications vagues & générales, de ces proscriptions en masse, contre lesquelles il a réclamé avec tant d'énergie.

D'ailleurs, ils ont presque tous désavoué hautement les conséquences atroces qu'on avoit déduites de leurs principes, lorsqu'ils ont vu l'usage perilleux que l'ignorance & la féroce ont en su faire. Il auroit mieux valu accepter généreusement les explications franches & naturelles qu'ils prétendoient donner; cette disposition les auroit peut-être peu-à-peu réconciliés avec des vérités d'un ordre supérieur.

Enfin, la justice ne permettoit pas de dissimuler que plusieurs de ces philosophes furent les premiers qui dénoncèrent ce système abominable, ces loix sanguinaires contre les prêtres, & que leurs écrits courageux ont puissamment secondé le zèle & les efforts du législateur éloquent, qui, dans une seule séance, a renversé les échafauds

que le fanatisme révolutionnaire avoit élevés pour les ministres de la religion.

Les ministres de cette religion sainte n'oublieront jamais que les hommes honnêtes, que les cœurs vertueux se sont ralliés à leur cause, lorsqu'on les a vus persécutés & outragés; l'effet naturel de la persécution a été d'inspirer en leur faveur cet intérêt si naturel, qui accompagne toujours les opprimés, & qui trompe si constamment les efforts des oppresseurs. Ils ne doivent plus emprunter leur autorité que de la persuasion & de la confiance; elle suffit pour leur permettre de faire beaucoup de bien & d'empêcher beaucoup de mal. Le despotisme de la douceur est le plus puissant de tous; son action est lente; mais elle est infaillible & ses effets sont durables, parce qu'elle trouve toujours les cœurs disposés à reconnoître son empire.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BARBÉ-MARBOIS.

Séance du 17 prairial.

Crénieres propose d'approuver la résolution du 10 de ce mois, qui valide les élections faites par la majorité des électeurs scissionnaires du département du Lot, & annulle celles de la minorité.

Le rapporteur donne des éloges au courage de l'accusateur public du département du Lot, qui seul a eu le courage de défendre la majorité de l'assemblée électorale contre l'oppression des autres autorités de la ville de Cahors; qui, malgré la défense qui lui avoit été faite par le ministre de la justice de poursuivre les auteurs des excès qui avoient été commis sur les électeurs de la majorité, a demandé vengeance des mauvais traitemens que ceux-ci ont subi à l'assemblée électorale.

Impression & ajournement.

Sur le rapport de Blaux, le conseil approuve une résolution d'hier, qui valide les opérations de l'assemblée électorale de l'Ourte.

Les commissaires chargés d'examiner la résolution relative à Saint-Domingue, sont Lebrun, Perrée, Fleuriou, Pescaille, Dumas, Rallier & Barbé-Marbois.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PICHEGRU.

Séance du 18 prairial.

Des réclamations se sont élevées sur les opérations de l'assemblée électorale du Morbihan, comme le conseil les a jugées valides, il passe à l'ordre du jour.

L'administration du département du Bas-Rhin adresse une pétition au conseil sur l'embaras où le jette le grand nombre de fugitifs qui rentrent dans ce département.

Villers demande le renvoi au directoire, parce que c'est à lui à faire exécuter les loix à l'égard des émigrés qui reviennent avec ces fugitifs.

On dit que Bontoux va faire un rapport sur cet objet; il prend la parole & trace le tableau des maux auxquels ce département a été en proie, dévasté par les armées ennemies; il l'a été davantage par les fureurs de Saint-Just & de Lebas, les plus féroces des proconsuls sous le régime révolutionnaire; tous les édifices étoient des prisons; l'instrument du supplice étoit dressé sur toutes les places; le soupçon du moindre attachement à l'ancien ordre de choses, ou à un culte quelconque, étoit puni de mort; la cabane du

paivre n'étoit pas plus respectée que le palais du riche; tant de brigandages & de malheurs ailleurs que sur ce territoire ennemi? Depuis on a permis à ces infortunés cultivateurs ou ouvriers de rentrer dans leurs foyers; le délai étoit insuffisant; Bontoux propose de le prolonger jusqu'au premier nivôse, pour mettre un terme aux persécutions qu'éprouvent ceux qui sont revenus depuis.

On demande l'impression.

Un membre dit qu'il ne s'y oppose pas; mais il propose de fixer la discussion à vingt-quatre heures après la distribution; les commissaires du directoire arrachent les cultivateurs à leurs charues; ils les plongent par bandes dans les cachots, eux, leurs femmes & leurs enfans; ni vu, dit-il, des octogénaires, des infirmes; des femmes suivies de dix enfans de tout âge dont quelques-uns mammoles; les terres demeurent incultes ou on les vend & quand ces infortunés sortent de prison il ne leur reste que le désespoir pour toute ressource.

La proposition du préopinant est adoptée.

La commission des inspecteurs annonce qu'au 1^{er} fructidor le conseil pourra entrer dans sa nouvelle salle; aucun changement ne sera fait à la salle actuelle & 30,000 sont accordés pour achever l'autre.

Le conseil ajourné un projet sur sa garde & en décide un sur le traitement des officiers de santé.

Un membre veut prononcer une motion d'ordre sur le rétablissement de la morale & du culte.

Quel culte! lui crie-t-on. Il insiste long-tems, mais il n'est pas entendu. Sa motion est renvoyée à la commission d'instruction.

Le directoire annonce au conseil que le citoyen Thelemi est arrivé hier au soir, & a été installé ce matin.

Bourse du 18 prairial.

Amsterdam.....	60 $\frac{3}{4}$, 61 $\frac{7}{8}$	Londres.....	241. 28. $\frac{1}{2}$, 241.
Idem courant....	58 $\frac{1}{2}$, 59 $\frac{3}{8}$	Inscript.....	361. 351. 361.
Hamb.....	187, 185.		35 l. 15 s.
Madrid.....	11 l. 12 s. $\frac{1}{2}$	Bon $\frac{3}{4}$	25 l., 24 l., 23 l.
Mad. effect.....	14 l.		24 l. 5 s.
Cadix.....	11 l. 13 s. 9 d.	Bon $\frac{1}{4}$	24 l. 10 s., 24 l. p.
Cadix effect.....	131. 17 s. $\frac{1}{2}$	Or fin.....	102 l.
Gènes.....	92 $\frac{1}{2}$, 91 $\frac{1}{2}$	Ling. d'arg.....	50 l.
Livourne.....	101, 100.	Piastre.....	5 l. 4 s.
Bâle.....	1 $\frac{1}{4}$, 4 $\frac{1}{4}$	Quadruple.....	79 l. 7 s.
Lyon.....	$\frac{3}{4}$ perte.	Ducat d'Hol.....	11 l.
Marseille.....	$\frac{1}{2}$ perte.	Souverain.....	33 l.
Bordeaux.....	$\frac{1}{2}$ perte.	Guinée.....	25 l.
Lausanne.....	1 $\frac{1}{2}$, 4 $\frac{1}{2}$		

Esprit $\frac{5}{8}$, 410 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 300 à 325 — Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique, 2 — Café St-Domingue, 1 l. 17 s., 18. — Sucre d'Hambour, 2 liv. 6 s.; 8 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 5 s. — Savon Marseille, 17 s. $\frac{1}{2}$. — Chandelle, 13 s.

Sonate pour clavecin ou forte-piano, composée par le c. Mozau, œuvre posthume & cinquantième. Prix, 3 liv. 15 sols de port. A Paris, chez Viguerie, rue du fauxbourg Monnaie n^o. 32, près celle Grange-Batelière.